

Agent-e d'entretien et gardien-ne remplaçant-e

Offre n° O054241129001709

Publiée le 29/11/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : MALZEVILLE

Lieu de travail : HOTEL DE VILLE - 11 RUE DU GENERAL DE GAULLE, Malzéville (Meurthe-et-Moselle)

Poste à pourvoir le : 29/12/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une cessation de fonction de l'agent précédemment sur le poste

Détails de l'offre

Famille de métiers : Architecture, bâtiment et logistique > Hygiène et propreté des locaux

Grade(s) recherché(s) : Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Chargé ou chargée de propreté des locaux](#)

[Gardien ou gardienne d'immeuble](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps non complet, 17h30 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

L'agent-e d'entretien effectue les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité. Il effectue également des missions de gardiennage des équipements municipaux.

Missions / conditions d'exercice :

L'agent-e d'entretien réalise des prestations d'entretien courant manuel telle que le dépoussiérage, le lavage, le séchage et la désinfection sur tous types de sols et de mobilier.

Tous les jours, l'agent-e d'entretien doit ainsi :

- Aérer les salles
- Laver les bureaux
- Vider les corbeilles à papier et les poubelles
- Aspirer les sols et les laver s'il pleut ou neige (à cause du sel)
- Nettoyer et laver les WC (désinfection des lavabos, des WC, des porte-savons, des miroirs et des poignées de portes des toilettes)
- Vérifier la mise à disposition de papier toilette, de l'essuie-main et de savon et les alimenter si besoin

Régulièrement, elle ou il :

- Lave les sols, les couloirs, les poubelles, les portes
- Fait la poussière et les vitres
- Nettoie les tables, les bureaux, les éviers et sous évier
- Secoue les tapis
- Balaie les extérieurs si besoin
- Sort les poubelles

Une fois le travail effectué, l'agent-e s'assure avant de partir que toutes les portes et les fenêtres sont fermées et que toutes les lampes sont éteintes. Si elle ou il est la dernière personne à quitter le bâtiment, l'agent-e met l'alarme et fermer les portes à clefs.

Elle ou il partage les informations en sa possession et rend compte à son responsable de toutes les situations particulières (fonctionnement, partenaires...).

Elle ou il utilise des matériels et produits professionnels tels que balais professionnels, aspirateurs, chariots, produits de nettoyage en se conformant aux règles d'utilisation et en portant l'équipement de protection individuel mis à sa disposition. L'agent-e d'entretien s'assure de l'état de son matériel et effectue son entretien, à savoir :

- Détecter les anomalies ou les dysfonctionnements et les signaler à la ou au responsable du service
- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Identifier les signes de péremption d'un produit
- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Séparer les produits toxiques des autres

Elle ou il sollicite sa ou son responsable pour la commande de matériel et de produits utiles à la réalisation de ses missions. Elle ou il les informe des anomalies constatées.

Lorsqu'elle ou il remplace un-e gardien-ne, l'agent-e accueille et renseigne le public, les visiteurs et usagers du bâtiment gardé. Elle ou il surveille les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté, ... Elle ou il peut effectuer l'entretien et la maintenance des lieux et abords.

Dans le cadre de ses missions, elle ou il accompagne les services (élaboration et communication des procédures, animation de stages de formation, ...) et assure un accueil et conseil adapté, fiable et précis.

D'autres missions pourront être confiées à l'agent-e en fonction des nécessités de service. La fiche de poste sera modifiée si les nécessités de service l'exigent.

Profils recherchés :

Connaissances :

- Notions d'hygiène et de sécurité
- Procédure du tri sélectif
- Règles et procédures de mise à disposition des différentes salles (convention, contrat, ...)
- Principes de la communication orale et écrite
- Maîtrise du système d'alarme
- Cadre réglementaire et législatif des collectivités territoriales
- Techniques et outils de gestion et d'organisation de l'activité

Compétences :

- Respecter les règles d'hygiène et de propreté
- Respecter les règles de sécurité
- Connaître des techniques de médiation
- Connaître le règlement de l'équipements

Profil :

- Autonomie et polyvalence
- Rigueur et discrétion
- Qualités relationnelles et amabilité
- Sens de l'organisation, respect des horaires selon le planning défini
- Sens du service public
- Esprit d'équipe
- Capacités organisationnelles
- Autonomie et rigueur
- Adaptation et réactivité
- Force de proposition et d'initiative, créativité

Contact et modalités de candidature

Contact : 0383294378

Informations complémentaires :

Rémunération :

- Grille indiciaire correspondant au grade de recrutement
- Régime indemnitaire selon les modalités définies par la collectivité

Horaires :

- Conformes au protocole relatif au temps de travail en vigueur
- Évolutions possibles occasionnellement en fonction des obligations de service

13ème mois

CNAS

Adresse de l'employeur : MALZEVILLE

>HOTEL DE VILLE - 11 RUE DU GENERAL DE GAULLE

54220 MALZEVILLE

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.